



RÉPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE LAVELANET (Ariège)
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2021/60

L'an deux mille vingt et un et le treize avril à 16 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Marc SANCHEZ, Maire.

Étaient présents : Monsieur Jérôme DUROUDIER, Monsieur Jackie ROY, Madame Fatiha ZERAOULA, Madame Chantal BLAZY, Madame Béatrice BERTRAND, Monsieur Franck FAREZ, Madame Emilie ALLABERT, Monsieur Patrice FAUCONNET, Madame Cécile GRAU, Monsieur Pierre POUILLEY, Monsieur Raymond MIQUEL, Madame Christine MARECHAL Monsieur Corrado RANGHELLA, Madame Valérie GUARINOS, Monsieur Jean-Luc TORRECILLAS Madame Anne-Marie EYCHENNE, Monsieur Guy PUJOL, Madame Pierrette FORGET BARBERA, Monsieur Denis BERTONE, Madame Anne-Marie CLERGUE, Madame Pascale DOMEK, Madame Sylvia GUERRERO.

Procurations de vote :

Madame Myriam LÉONARD donne procuration à Monsieur Jérôme DUROUDIER

Madame Isabelle GRAUPERA donne procuration à Madame Cécile GRAU

Monsieur Erald GAST donne procuration à Monsieur Jérôme DUROUDIER

Monsieur Olivier AMANS, donne procuration à Madame Pascale DOMEK

Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA donne procuration à Madame Sylvia GUERRERO

Monsieur Yves PAUBERT donne procuration à Madame Cécile GRAU

Étaient absents : Monsieur Marc SANCHEZ *sort de la salle et ne participe pas au vote.*

Secrétaire de séance : Valérie GUARINOS

Date de convocation : 07 avril 2021

Objet : Opération de Revitalisation du Centre Bourg et de Développement de Territoire valant Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain : subventions

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal, la délibération n°2016/161 du 20 octobre 2016 concernant l'attribution d'aides en faveur des propriétaires occupants et propriétaires bailleurs dans le cadre de la convention Opération de Revitalisation du Centre Bourg et de Développement de Territoire valant Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (ORCB-DT / OPAH –RU) et l'engagement de la commune d'octroyer une subvention de 500 € par dossier pour précarité énergétique, 1000€ pour logement indigne et 1000€ par logement pour les propriétaires bailleurs.

Il précise que dans le cadre de cette opération la Communauté de Communes du Pays d'Olmes nous a transmis plusieurs dossiers de demandes de subventions validées par l'ANAH, à savoir pour une subvention de 500€ :

- Monsieur Sylvain GIMENEZ, 8 cité des Coumes,
- Madame Laure FANJEUX 57 avenue Léon Blum,
- Monsieur Andrew Hay MC CONNELL 53 avenue du Général de Gaulle,
- Madame Virginie HEUZE 62 rue Sébilé,
- Monsieur Lazaro GOMEZ, 100A rue Maréchal Joffre,
- Monsieur Roger CANALS, 14 rue Molière,
- Monsieur Alexandre BARBAS, 43 rue Napoléon Peyrat,

- Madame Marine TEIXEIRA 47B avenue Léon Blum,
- Madame Audrey SANCHEZ 31 cité Guynemer.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

Où l'exposé de son Président
le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à la majorité des suffrages exprimés (**28 voix POUR, Monsieur Marc SANCHEZ sort de la salle et ne participe pas au vote**)

DÉCIDE d'attribuer, dans le cadre de la convention Opération de Revitalisation du Centre Bourg et de Développement de Territoire valant Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (ORCB-DT / OPAH –RU) une subvention d'un montant de 500€ à :

- Monsieur Sylvain GIMENEZ, 8 cité des Coumes,
- Madame Laure FANJEUX 57 avenue Léon Blum,
- Monsieur Andrew Hay MC CONNELL 53 avenue du Général de Gaulle,
- Madame Virginie HEUZE 62 rue Sébilé,
- Monsieur Lazaro GOMEZ, 100A rue Maréchal Joffre,
- Monsieur Roger CANALS, 14 rue Molière,
- Monsieur Alexandre BARBAS, 43 rue Napoléon Peyrat,
- Madame Marine TEIXEIRA 47B avenue Léon Blum,
- Madame Audrey SANCHEZ 31 cité Guynemer.

CONFIRME la prévision des crédits nécessaires au budget.

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents indispensables à la concrétisation de cette opération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme.

Le Maire,
Marc SANCHEZ

